

DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITION SELECTION DE CONSULTANT

REVISION DU MODELE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES AGRICOLES

SM GUILGAL

RDC

AOUT 2024

Table des matières

Section 1. Lettre d'invitation 3
Section 2. Note d'information aux Consultants4
Section 3. Termes de référence 7

Section 1. Lettre d'invitation

Montrouge, le 12/08/2024

Madame, Monsieur,

La Fondation soutient des Institutions de microfinance (IMF) et entreprises à impact en leur apportant des lignes de financement et un accès à des prestations d'assistance technique. Pour financer l'appui en assistance technique qu'elle propose à ses partenaires, la Fondation bénéficie, dans le cadre de la mission objet de la présente DPA, de subventions de la Direction du développement et de la coopération suisse, du Lichtenstein Development Service (LED) ainsi que du ministère des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg, gérées par Appui au Développement Autonome ABSL (ADA), dans le cadre du programme SSNUP (The Smallholder Safety Net Up-Scaling Programme).

La Fondation sollicite aujourd'hui des propositions en vue de la fourniture des services de consultants ci-après : Mission Assistance Technique « **Révision du modèle de financement des activités agricoles** » pour SM Guilgal en RDC. Pour de plus amples renseignements sur les services en question, veuillez consulter les Termes de référence à la Section 3 du document.

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC ») et conformément aux procédures décrites dans la présente DP. Le budget relatif à cette mission ne pourra pas excéder **quarante-trois mille six-cent quatre-vingts EUR, HT** (43 680 EUR hors taxe).

La présente DP comprend les sections suivantes :

- Section 1 - La présente Lettre d'invitation
- Section 2 - Note d'information aux Consultants
- Section 3 - Termes de référence

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Hanadi TUTUNJI & Maria FRANCO
Responsables de programme Assistance Technique

Section 2. Note d'information aux Consultants

1.1 Nom du Maître d'Ouvrage : Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation représentée par Mesdames Hanadi TUTUNJI et Maria FRANCO, Responsables de programme Assistance Technique
Mode de sélection : Sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC »)

1.2 Nom, objectifs et description de la mission : **Mission « Révision du modèle de financement des activités agricoles »** pour SM Guilgal, en RDC.

Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants suivants : Tout document disponible qui pourrait être utile à la bonne conduite de la mission

1.3 Des éclaircissements peuvent être demandés jusqu'à 2 (deux) jours avant la date de soumission.

Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante : Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

Et de préférence par email :

- maria.franco@credit-agricole-sa.fr
- hanadi.tutunji@credit-agricole-sa.fr

Les propositions seront soumises dans la langue suivante : Français

2.1 i) Le nombre de jours de travail de personnel spécialisé nécessaires à la mission est estimé à : **50 – 55 jours**.

- ii) Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :
- Forte expérience et connaissance du secteur de la microfinance et de ses opérations, notamment dans le domaine du financement ;
 - Forte expérience dans le domaine agricole ;
 - Expérience dans la conduite de formations pour adulte ;
 - Réalisation de missions similaires ;
 - Expérience en Afrique subsaharienne et plus particulièrement en RDC.

iii) Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : Français

2.2 i) La formation constitue un élément important de cette mission : oui

2.3 La composante du prix correspondant à des dépenses locales doit être libellée en Euro et si nécessaire dans la monnaie nationale (FC).

Le Consultant soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des prestations, dénommées "monnaies étrangères" ci-après et dans le Marché, indiquera en Euro le montant de l'offre nécessaire pour couvrir les besoins en monnaies étrangères.

2.4 Les propositions doivent demeurer valides 60 jours après la date de soumission.

2.5 Les Consultants doivent soumettre une version électronique de chaque proposition (une version pour la proposition technique et une version pour la proposition financière).

Les CV envoyés par les Consultants ne devront pas excéder 5 pages et les expériences/précédentes missions en lien avec la présente proposition devront être indiquées clairement.

La proposition financière des Consultants devra clairement distinguer les lignes budgétaires suivantes :

- Les honoraires/frais de consultance
- Les frais de voyage.

2.6 Le Consultant, pour que sa candidature soit valide, doit signer et annexer à son offre technique une déclaration d'intégrité sous la forme décrite en Annexe 1. Cette déclaration engage le Consultant pendant toute la durée de l'appel d'offres, et si son offre est retenue, pendant la durée du Marché.

2.7 Le Consultant prend bonne note que cette déclaration prévoit que GCAMF et le SSNUP se réservent le droit de faire inspecter et de copier les dossiers et archives du Consultant concernant le marché, par les auditeurs qu'ils nommeraient, ainsi que par toute autorité ou toute institution de l'Union Européenne ou tout organe compétent selon la législation de l'Union Européenne.

3.1 Les propositions doivent être soumises au plus tard à l'adresse, la date et à l'heure suivantes :

- maria.franco@credit-agricole-sa.fr
- hanadi.tutunji@credit-agricole-sa.fr

au plus tard le 03/09/2024 à 18h (heure locale de Paris)

4.1 Le nombre de points attribué pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant : (valeurs indicatives)

4.2 Points

i) Profil du/des Consultants Principaux :

- Connaissance et expérience (voir point 2.1 de la « Note d'information aux Consultants ») [0 – 20]
- Connaissance et expérience en renforcement des capacités techniques [0 – 10]
- Expériences similaires dans le pays de la mission et la région [0 – 10]

Sous- total : [0 - 40]

ii) Proposition technique :

- Compréhension globale des TDR [0 – 5]
- Degré d'analyse critique de la prestation demandée [0 – 5]
- Clarté de la proposition [0 – 10]
- Méthodologie proposée [0 – 35]

Sous total : [0 - 55]

iii) Niveau de participation locale [0 – 5]

Total : [0 – 100]

Le score technique minimum requis est de :

60 points

Monnaie utilisée pour la conversion des prix : Euro

4.3 Les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière sont :

Proposition technique = 0,8, et

Proposition financière = 0,2

4.4 Les négociations ont lieu par mail, téléphone ou plateforme digitale (Zoom, Skype, Webex, Teams, etc.).

5.1 Le début de la mission est prévu pour **fin septembre 2024** mais la date précise sera à définir avec **SM Guilgal**.

La mission aura lieu à Kinshasa, en RDC. Des déplacements sont prévus en régions où SM Guilgal opère.

Section 3. Termes de référence

I. Contexte

La Fondation soutient des Institutions de microfinance (IMF) et entreprises à impact en leur apportant des lignes de financement et un accès à des prestations d'assistance technique. Pour financer l'appui en assistance technique qu'elle propose à ses partenaires, la Fondation bénéficie de subventions de la Direction du développement et de la coopération suisse, du Lichtenstein Development Service (LED) ainsi que du ministère des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg, gérées par Appui au Développement Autonome ABSL (ADA), dans le cadre du programme SSNUP (The Smallholder Safety Net Up-Scaling Programme).

La Fondation a sélectionné le Bénéficiaire pour un projet d'appui en assistance technique dans le cadre du programme SSNUP (The Smallholder Safety Net Up-Scaling Programme). L'accompagnement en assistance technique visé par cette convention concernera la « **Révision du modèle de financement des activités agricoles** » (le Projet).

La **SM GUILGAL** est une institution de microfinance de type Tier 3 qui a été créée en 2012. Sa mission est de « fournir des services financiers et non financiers aux personnes physiques ou morales à faible revenu, en République Démocratique du Congo, spécialement les petits commerçants, les jeunes porteurs de projets bancables et les paysans (groupés ou non en coopératives) afin de contribuer significativement et durablement à l'amélioration de leurs conditions de vie, tout en préservant l'environnement. » A fin mars 2023, l'institution servait 12 596 emprunteurs actifs dont 55% de femme et 45% vivant en zone rurale pour un encours de crédit de 13 768 960 EUR. La SM GUILGAL opère à Kinshasa et dans 5 autres provinces (Kongo central, Kwilu, Kasai Central, Maniema, Sud Ubangi) via un réseau de 9 agences.

A fin mars 2023, l'encours de crédit agricole de SM GUILGAL, fait par les 6 agences hors Kinshasa était de 869 477 EUR (927 146 USD) pour un total de 3 676 clients actifs constitués en grande partie de groupes de caution solidaire au regard de l'absence des garanties matérielles. Le crédit moyen par bénéficiaire était d'environ 236 EUR (252 USD).

La SM GUILGAL offre actuellement un seul type de produit agricole qui permet de financer la production et la transformation. Il est destiné aux agriculteurs qui emblavent moins de cinq hectares et dont le besoin de financement ne dépasse pas 5 000 USD (environ 4 700 EUR). Il peut être accordé selon la méthodologie individuelle ou de groupe.

Pour la production agricole, la SM GUILGAL cible principalement les cultures à cycle court, puisque la durée maximale du crédit agricole est de six mois. Les spéculations les plus financées à ce jour sont : le maïs, l'arachide, le niébé, le soja, les haricots, le riz ainsi que les cultures maraichères (piment, tomate, aubergines, légumes, ciboule, etc.). Pour les autres maillons de la chaîne de valeur agricole, le financement de la transformation et de la commercialisation se font sous le format d'un crédit classique, dont les conditions dépendent du besoin du client, de sa capacité de remboursement et de ses flux de revenus. L'offre de crédit agricole est accompagnée de séances d'éducation financière, d'éducation à la vie coopérative et de sensibilisations sur des sujets environnementaux.

Les activités menées dans les zones rurales ont permis de mettre en évidence le fait que les exploitants agricoles ont beaucoup de volonté mais ont besoin de soutien financier et d'encadrement pour mieux développer leurs activités. L'intervention de la SM GUILGAL dans le secteur agricole se heurte toutefois à un certain nombre de défis. A côté des défis structurels, la SM GUILGAL fait face à un certain nombre de défis opérationnels :

- L'institution observe des retards importants sur le remboursement des crédits agricoles, même si le niveau de passage en perte des crédits agricoles est faible. Ces retards sont généralement expliqués par des perturbations du cycle cultural, le problème de baisse des prix du fait de la saturation du marché au moment des récoltes, etc.
- La méthodologie des crédits de groupe permet en principe de faire face au problème de manque de garantie et il est globalement reconnu qu'en milieu rural, la caution solidaire est supposée être plus forte. Toutefois, l'institution a observé une importante méfiance dans certaines zones des agriculteurs les uns envers les autres, ce qui limite leur capacité d'accès au financement.
- La SM GUILGAL n'a pas de processus standardisé pour analyser les dossiers de crédit agricole en raison d'une difficulté à obtenir des informations cohérentes.
- Les zones d'intervention dans le secteur agricole sont situées à des distances importantes des agences rurales. Cela limite le temps disponible pour faire un suivi des activités agricoles, même si la SM GUILGAL dispose pour l'instant d'un seul Ingénieur agronome en charge de la Mobilisation rurale sur le terrain. Il arrive donc que certains problèmes sur les cultures soient découverts tardivement, ce qui ne laisse pas assez de temps pour mettre en place des mesures correctrices.
- Les petits exploitants agricoles doivent faire face à des phénomènes météorologiques qui peuvent être à l'origine de pertes sur les cultures (insectes ravageurs, inondations).

Face à tous ces défis, la SM GUILGAL souhaite se mobiliser pour améliorer son offre de financement dans le secteur agricole. Le présent projet permettra à l'institution d'identifier davantage les faiblesses dans sa stratégie d'intervention agricole et de doter les agents opérationnels intervenant dans le secteur agricole des connaissances nécessaires pour analyser plus justement et efficacement les demandes de dossier de crédit agricole. Le projet visera aussi à renforcer les capacités de l'Ingénieur agronome en charge de la Mobilisation rurale sur la gestion de l'offre de services agricoles et l'accompagner dans la prise en main de ses rôles et responsabilités. En effet, actuellement, l'Ingénieur agronome en charge de la Mobilisation rurale semble peu structuré dans ses interventions et finalement peu efficace. Il doit donc, au terme de l'assistance technique, être en mesure de mieux accompagner les agents de crédit agricole dans l'exercice de leurs activités et surtout les autonomiser pour le suivi des clients. Il doit avoir aussi la capacité nécessaire pour assurer le recrutement et la formation des futures ingénieurs agronomes qui viendront renforcer les activités de la SM GUILGAL dans le secteur agricole. Pour l'instant, la SM GUILGAL n'a qu'un seul ingénieur agronome, mais l'objectif est d'augmenter les effectifs pour en avoir un par province.

II. Objectifs

Les objectifs de ce projet sont doubles :

- Réaliser un diagnostic du modèle de financement des activités agricoles et mettre en évidence les améliorations permettant d'accroître le nombre de petits producteurs financés par l'institution dans une perspective d'accroissement de l'inclusion financière en zone rurale.
- Renforcer les capacités des équipes de la SM GUILGAL, notamment l'Ingénieur agronome en charge de la Mobilisation rurale, afin d'autonomiser l'institution dans la gestion et le développement du portefeuille de crédit agricole.

III. Activités à mener et approche méthodologique

Le prestataire d'assistance technique devra utiliser une approche participative et de transfert de compétences dans la mise en place des activités. Il sera accompagné par l'équipe projet de la SM GUILGAL.

Afin d'atteindre les objectifs de la mission, le consultant devra notamment réaliser les activités suivantes :

Phase 1

Activité 1 : Réalisation d'un diagnostic du modèle actuel de financement du secteur agricole

Sur la base d'échanges avec la direction et avec le personnel opérationnel de la SM GUILGAL, de visites d'au moins 4 agences en plus du siège (Kimpese, Kananga, Kikwit, Kindu), d'une étude de marché et d'entretiens avec des acteurs pertinents du secteur, réalisation d'un diagnostic du modèle actuel de financement du secteur agricole. Cette étude devra être réalisée avec le personnel de l'équipe projet, en particulier l'Ingénieur agronome en charge de la Mobilisation rurale, et tout autre personnel clé de l'institution afin d'opérer un transfert de compétences.

Le diagnostic devra notamment comprendre :

- Une évaluation globale de l'offre actuelle (produits, cibles, prix, communication) ;
- Une analyse du positionnement de la SM GUILGAL (ciblage par spéculation, ciblage clientèle) ;
- Une évaluation des parcours clients et notamment des canaux de distribution en place ;
- Une évaluation des processus opérationnels de la SM GUILGAL pour servir le marché agricole, ainsi que de l'organisation et la gestion de la force de vente et des opérations ;
- Une évaluation de la méthodologie de collecte de données sur les clients, d'évaluation des risques et de prise des décisions de financements ;
- Une évaluation du processus de gestion des plaintes et réclamation des clients ;
- Une évaluation de la rentabilité des opérations de financements ruraux et agricoles par la SM GUILGAL ;
- Une évaluation des risques liés au financement de l'agriculture ;
- Faire un rapide diagnostic des besoins de formation des Chefs d'agence et des Agents de crédit agricoles sur l'analyse des activités agricoles et le montage de dossier de crédit agricole ;
- Une analyse du marché congolais du financement agricole pour positionner l'offre de la SM GUILGAL, notamment en termes de parcours clients, de prix (TEG comparativement avec la concurrence et au seuil d'usure) et d'approche client (prospection) ;

Activité 2 : Formulation de recommandations pour l'amélioration du modèle de financement du secteur agricole

Sur la base du diagnostic établi, et du benchmark positionnant la SM GUILGAL sur le marché, le(s) prestataire(s) d'AT formuleront des recommandations pour l'amélioration du modèle de financement du secteur agricole, avec notamment :

- Des propositions d'améliorations à apporter aux produits de crédit, à la méthodologie de crédit et aux canaux de distribution notamment digitaux ((bank-to-wallet/wallet-to-bank, réseaux d'agents) ;
- Des propositions pour le renforcement de la collecte d'épargne, notamment via des technologies digitales (bank-to-wallet/wallet-to-bank, réseaux d'agents) ;
- Des solutions concrètes et opérationnelles pour la sécurisation des crédits, notamment pour adresser les risques d'aléas climatiques et de variation de cours (ex : proposition de formations, microassurance, fonds de garantie, etc.) ;
- Des recommandations globales sur l'opportunité de développer le financement agricole ;
- Des propositions d'amélioration à la politique et aux procédures de financement agricole si nécessaire.

Il est attendu que le(s) prestataire(s) d'AT incluent l'équipe projet de la SM GUILGAL dans les réflexions autour de la formulation de ces recommandations et en particulier l'Ingénieur agronome en charge de la Mobilisation rurale qui aura la charge de la mise en œuvre des recommandations à l'issue de la mission.

L'Ingénieur agronome en charge de la Mobilisation rurale aura la charge de présenter ces recommandations à l'équipe dirigeante et à la gouvernance de la SM GUILGAL, puis, sur la base des recommandations retenues, d'établir une proposition stratégique avec un plan de développement progressif de la finance rurale à 3 ans, avec l'aide de l'équipe de consultants.

Phase 2

Activité 3 : Mise à jour du manuel de procédures des financements agricoles

Conformément aux propositions retenues pour l'amélioration des produits et processus, le(s) prestataire(s) d'AT mettront à jour le manuel de procédures des financements agricoles, en étroite collaboration avec l'équipe projet, notamment l'Ingénieur agronome en charge de la Mobilisation rurale, et tout autre personnel pertinent de la SM GUILGAL.

Un plan de communication de la nouvelle stratégie agricole à destination des équipes en interne ainsi qu'un plan d'actions pour sa diffusion sera également élaboré.

Activité 4 : Autonomiser l'Ingénieur agronome en charge de la Mobilisation rurale

En lien avec l'équipe projet et en particulier l'Ingénieur agronome en charge de la Mobilisation rurale:

- Accompagner l'ingénieur agronome en charge de la Mobilisation rurale dans la prise en main de ses rôles et responsabilités, en organisant notamment des sessions de coaching sur le terrain à destination des agents de crédit pour évaluer la mise en pratique des compétences acquises lors de la formation ;
- Accompagner l'Ingénieur agronome en charge de la Mobilisation rurale dans la mise en œuvre et le suivi des recommandations adoptées (accompagnement à distance et ponctuel sur 12 mois – 1 jour/homme par mois).

IV. Résultats attendus

- Un diagnostic du modèle actuel de financement du secteur agricole par la SM GUILGAL a été réalisé ;
- Des recommandations pour l'amélioration du modèle de financement du secteur agricole ont été formulées ;
- Le manuel de procédures des financements agricoles a été mis à jour ;
- Un plan de communication de la nouvelle stratégie agricole a été réalisé et diffusé aux équipes ;
- L'ingénieur agronome en charge de la Mobilisation rurale a été accompagné dans la prise en main de ses rôles et responsabilités ;
- Un transfert de compétences pérenne a été opéré entre les prestataires d'assistance technique et les équipes de la SM GUILGAL impliquées dans le projet, sur l'ensemble des activités du projet ;
- La SM GUILGAL a bénéficié d'un suivi à distance sur 12 mois, de manière ponctuelle, pour la mise en œuvre des recommandations adoptées.

V. Livrables attendus

- Un rapport de diagnostic sur le modèle actuel de financement du secteur agricole ;
- Un benchmark positionnant la SM GUILGAL au regard de ses concurrents sur le marché des financements secteur agricole ;
- Des recommandations pour l'amélioration du modèle de financement du secteur agricole ;
- Le manuel de procédures des financements agricoles à jour ;
- Le diagnostic des besoins en formation des Chefs d'agence et des agents de crédit agricole ;

- Un rapport de mission, détaillant les activités réalisées, les difficultés rencontrées et les solutions trouvées ainsi que les recommandations pour pérenniser les acquis de la mission à l'issue de celle-ci ;
- Le plan de communication de la nouvelle stratégie de financement du secteur agricole.

VI. Indications supplémentaires

- La phase terrain de la mission devra avoir lieu en RDC, à Kinshasa, avec des déplacements fréquents dans d'autres régions du pays (agences de Kimpese, Kananga, Kikwit, Kindu).
- L'ensemble de la mission devra être réalisée et les livrables finalisés dans un délai de 6 mois après la signature du contrat, avec une période de suivi de 12 mois à raison d'un jour par mois.

Annexe 1 – Déclaration d'intégrité

« Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, n'ayons/n'ait commis ou ne commettons/commette une quelconque manœuvre interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant la mission « **Révision du modèle de financement des activités agricoles** » (le « marché »), et à vous informer au cas où une telle manœuvre interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente déclaration.

Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous-mêmes ni aucun autre individu, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, (i) ne soyons visés/ne soit visé par ou autrement soumis à des sanctions de l'UE ou de l'ONU et, (ii) en lien avec l'exécution de travaux ou la fourniture de biens ou de services au titre du marché, n'agissions/n'agisse en violation de sanctions de l'UE ou de l'ONU. Au cas où une telle situation serait portée à l'attention de toute personne de notre société chargée de veiller à l'application de la présente déclaration, nous nous engageons à vous en informer.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus, avons été condamnés/a été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, ou sanctionné(s) par une autorité, quelle qu'elle soit, pour un délit quelconque impliquant une manœuvre interdite en rapport avec une procédure d'appel d'offres ou un marché de fourniture de travaux, de biens ou de services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés, représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné d'un emploi quel qu'il soit pour avoir été impliqué dans une manœuvre interdite, ou (iii) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus avons été exclus/a été exclu ou autrement sanctionnés/sanctionné par les institutions européennes ou par une grande banque multilatérale de développement (Groupe Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement ou Banque interaméricaine de développement, notamment) de la participation à une procédure d'appel d'offres pour cause de manœuvre interdite, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou démission ou cette exclusion, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons/commettra aucune manœuvre interdite en rapport avec le marché [donner les détails si nécessaire].

Nous prenons acte du fait que si nous faisons l'objet d'une décision d'exclusion par l'un des organismes indiqués plus haut, nous ne serons pas éligibles à l'attribution d'un marché coordonnée par la Fondation Grameen Crédit Agricole.

Nous accordons à la Fondation Grameen Crédit Agricole, au SSNUP et aux auditeurs nommés par le premier ou le second, ainsi qu'à toute autorité, institution européenne ou organe compétent selon la législation de l'Union européenne, le droit d'inspecter et de copier nos dossiers et archives et ceux de tous nos sous-traitants dans le cadre du marché. Nous acceptons de conserver lesdits dossiers et archives durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de soumission des offres et, si le marché nous est attribué, au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du marché. »

Aux fins de la présente déclaration, il faut entendre l'expression « manœuvre interdite » au sens qui lui est donné dans l'Office Européen de Lutte Antifraude (OLAF)¹.

**Signature du consultant,
précédée de la mention « Lu et approuvé » :**

Nom

Fonction :

Signature :

¹ Pour en savoir plus sur les définitions, se référer à la Politique antifraude de l'OLAF (https://anti-fraud.ec.europa.eu/index_fr).